Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 022-262200439-20260928-280926_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PLOUMILLIAU
Service d'Aide et d'accompagnement social

Séance du 28 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-huit septembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de PLOUMILLIAU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans La salle du conseil de la Mairie de Ploumilliau sous la présidence de Frédéric THOMAS, Vice-Président.

Présents: Frédéric THOMAS, Elodie GODART, Martine LOUET, Anabelle MOLLE, Renée LE BOUR, Monique LE GOFF, Laetitia LE MEUR, Annie GUEGUEN, Michelle L'ANTHOEN, Laurent LE QUELLEC, M-P LE CARLUER, Emilie PERON , Sandrine CARN, Cindy DANIEL, Carole DUBUIS.
Absents : Yann KERGOAT donne pouvoir à Annie GUEGUEN, Morgane FAURE donne pouvoir à Frédéric THOMAS, Marie-Odile SAGAERT donne pouvoir à Anabelle MOLLE , Sylvie TURPIN.

Dépenses d'investissement – création passerelle d'accès aux VMC, ré-implantation et changement de VMC hors service

Pour la barre des 10 logements située rue Hent Prat Kreiz

Dans les combles de la barre des 10 logements, il est nécessaire de créer des cheminements piétonniers en bois, perpendiculaires au cheminement actuel, afin de permettre l'accès aux 10 VMC, ainsi que leur entretien et leur remise en état.
Le prestataire chargé du contrat d'entretien des chauffe-eau et VMC, Hervé Thermique a rendu son rapport indiquant qu'outre le problème d'accès, il y avait un problème d'implantation des VMC (VMC parfois enfouies dans l'isolant des combles) et que de plus 4 VMC sont actuellement à l'arrêt.
L'entreprise Hervé Thermique propose 2 devis :
Un devis pour la création du cheminement nécessaire à l'accès aux VMC s'élevant à 3763.83 € HT
Un devis pour ré-implanter les VMC à hauteur et remplacer celles qui sont hors service pour un montant de 2263.22 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, les deux devis de l'entreprise HERVE THERMIQUE d'un montant respectif de 3763.83 € HT pour la création du cheminement et 2263.22 € pour la ré-implantation et le changement des VMC hors d'usage.

Fait à PLOUMILLIAU, les jours, mois et an susdits.

Date de la convocation : 22/09/2026	
Nombre de membres afférents au C.C.A.S :	19
Nombre de membres présents :	15
Nombre de votes (présents+procurations)	18

KERGOAT Yann,
Président

C.C.A.S. LE PRÉSIDENT 22300 PLOUMILLIAU

Délibération rendue exécutoire après affichage et transmission en Préfecture de Saint-Brieuc le : 30/09/2026
Yann KERGOAT, Président

C.C.A.S. LE PRÉSIDENT 22300 PLOUMILLIAU